

2008/217 - MISE A JOUR DU GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
(DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE -  
DIRECTION MARCHES PUBLICS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Code des Marchés Publics codifie les procédures de publicité et de mise en concurrence obligatoirement utilisées au-delà des seuils prévus par les directives européennes.

En deçà de ces seuils, le Code des Marchés Publics prévoit la mise en œuvre d'une procédure adaptée aux spécificités des marchés et aux impératifs de chaque Collectivité territoriale.

A la suite de la mise en place des nouvelles délégations données par M. le Maire de Lyon en matière de marchés publics, il apparaît nécessaire de modifier le guide actuellement en vigueur.

Aussi, afin de préciser les règles qui seront mises en œuvre par les services municipaux pour la passation des marchés à procédure adaptée, je vous propose d'adopter le guide de la commande publique joint au présent rapport.

Je vous propose de le rendre également applicable aux arrondissements pour les marchés relevant de leur compétence. »

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le guide de la commande publique ;

Ouï l'avis de sa Commission Finances – Administration Générale – Fins de procédure des Marchés Publics ;

### **DELIBERE**

Le guide de la commande publique de la Ville de Lyon susvisé qui sera mis en œuvre par les services municipaux et les arrondissements pour leurs marchés, est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM